



Conseil Général

Compte rendu de la Séance Officielle du 16 janvier 2007

Cinq points ont été étudiés lors de cette première séance de l'année 2007. A l'ordre du jour, les deux avis de la Chambre régionale des comptes sur le budget supplémentaire 2006, le débat d'orientation budgétaire et une délibération attribuant des acomptes sur subventions annuelles au titre de l'année 2007 à des organismes et associations de l'archipel. Un ordre du jour complémentaire concernait une délibération budgétaire sur la desserte en fret de Miquelon pour le premier semestre 2007 et l'octroi de subvention aux Sociétés Alliance S.A. et Transport Maritime Service. Un dossier a également été déposé sur table, concernant le barrage du Goéland.

I - Avis de la Chambre régionale des comptes

La Chambre régionale des comptes a émis, le 13 novembre dernier, un avis sur le budget supplémentaire 2006 suite à la saisine du Préfet de l'archipel en application de l'article L1612-5 du code général des collectivités territoriales. Le budget en effet présentait un déficit. En l'absence de réunion, cet avis n'avait pas été communiqué avant aux conseillers généraux, et comme le Ministère de l'Outre-Mer a accordé par la suite une subvention d'équilibre exceptionnelle de 2 300 000 Euros au Conseil Général, réduisant ainsi le déficit, un deuxième avis a été sollicité et émis par la Chambre le 14 décembre 2006. Ces deux avis sont téléchargeables sur le site www.capsurlavenir-expression.net.

[Avis de la Chambre régionale des comptes du 13 novembre 2006](#)

[Avis de la Chambre régionale des comptes du 14 décembre 2006](#)

II – Débat d'Orientations 2007

Le jeune Président du Conseil Général effectue un discours d'environ une heure, dans lequel il revient sur l'état déplorable des finances de la collectivité (le déficit 2005 s'établit à 5 662 000 euros et celui de 2006 sera très certainement important), et sur son action depuis son arrivée en mars dernier, puis trace les grandes lignes de sa politique pour 2007 et pour les années à venir en matière de développement économique (contexte, pêche, tourisme, BTP, agriculture, ..), de coopération régionale, d'environnement, de transports, de social et de santé, de sports et de culture. Tout indique dans le discours du Président que la survie de l'archipel passe dans l'immédiat par un soutien de l'Etat, et principalement par la création d'un fonds de développement qui serait abondé par l'Etat de 10 millions d'euros par année.

En ce qui concerne notre mouvement, voici le discours prononcé par Annick GIRARDIN : « *En préambule à mon intervention, permettez-moi de vous adresser au nom de notre groupe politique, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous souhaitons*

que cette année 2007 soit pour vous et ceux qui vous sont chers « source de satisfaction » et « gage d'une excellente santé ».

Pour cette première séance officielle de l'année 2007, vous avez donc inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Président, le débat d'orientation budgétaire. Cet exercice, de style obligatoire car prévu par la loi, a pour but de présenter les grandes lignes du budget de l'année à venir, de dresser un bilan chiffré des finances de notre Collectivité et de souligner les grands dossiers considérés comme prioritaires par la majorité en place.

Force est de constater qu'aucun rapport, aucune donnée chiffrée n'ont été joints avec cette convocation. Vous comprendrez dès lors que ce débat d'orientation budgétaire se limitera à sa plus simple expression, ce que nous ne pouvons que regretter.

Mais cette manière de faire n'est pas nouvelle. Au tout début de la précédente mandature, l'ancienne équipe majoritaire avait procédé de la même façon, puis avait par la suite « corrigé le tir », répondant ainsi favorablement à nos remarques. A plusieurs reprises, en effet, nous avons dénoncé le manque de lisibilité et d'information. Nous n'étions pas les seuls, puisque les conseillers généraux d'archipel demain qui siégeaient comme nous dans l'opposition à l'époque (vos collègues, Monsieur le Président) avaient dénoncé ce manque de communication. Comme quoi, en politique, la vérité d'un jour n'est pas obligatoirement celle du lendemain pour tout le monde.

Faute de données précises, je me contenterai de vous livrer quelques réflexions sur certains dossiers qui ont alimenté l'actualité locale au cours des dernières semaines.

Le premier d'entre eux concerne le Centre de Santé. L'ouverture de cette nouvelle structure a, d'une part, provoqué un certain émoi chez le personnel du Centre Hospitalier François Dunan (une inquiétude légitime et probablement fondée quant au maintien de l'emploi au sein du service public hospitalier) et, d'autre part, avec cette nouvelle offre de soins, beaucoup de nos compatriotes et plusieurs organismes s'interrogent à juste raison sur le coût de la santé dans l'archipel à plus ou moins long terme.

Pour notre part, et bien avant mars 2006, notre position sur ce dossier était claire : pour nous, la « santé » devait rester du domaine public, surtout dans un archipel isolé et peu peuplé comme le nôtre.

L'ouverture de ce Centre de Santé a, par ailleurs, entraîné une certaine confusion dans les esprits ; en voici deux exemples :

- le premier concerne le tourisme. Tout au long de l'année 2006, l'accent a été porté par la Collectivité et les professionnels du secteur pour que soit réellement prise en compte cette activité économique source de développement et d'emploi. Des projets sont en chantier, des efforts financiers importants ont été engagés et le secteur touristique réorganisé. Toutefois, parallèlement à toute cette mobilisation, l'ouverture du Centre de Santé a eu pour conséquence directe la fermeture de l'un des deux hôtels de Saint-Pierre. Puisque l'hôtel Neptune a été racheté et réhabilité par la CPS pour abriter ses nouvelles activités.

D'un côté, on tente de redonner du souffle au secteur touristique, de l'autre, on ferme un des rares hôtels de la place ! On peut comprendre le désarroi de nos compatriotes, leur scepticisme et par conséquent le manque de cohérence qui en découle pour la lisibilité de votre politique dans ce secteur.

- le second a trait à la construction du nouvel hôpital sur le quartier des graves. En « vidant » la médecine généraliste de ce futur établissement, beaucoup s'inquiétaient sur la pérennité de cet important chantier de près de 40 millions d'euros. Le représentant de l'Etat nous a rassuré sur ce point lors de sa récente intervention sur les ondes de RFO, confirmant la mobilisation immédiate des crédits prévus pour ces travaux dès cette année 2007. Reste une évidence qui n'a pas manqué de surprendre nos concitoyens, je veux parler de la distance qui séparera ce futur hôpital du Centre de Santé, et qui entraînera des « navettes » obligatoires pour les patients et certainement bien des désagréments.

Le transfert étant désormais acté, nous ne pouvons qu'espérer que ce nouveau système fonctionne au mieux, et cela dans l'intérêt des habitants de Saint-Pierre et de Miquelon.

Pour notre part, nous aurions préféré que la Caisse de Prévoyance Sociale consacre prioritairement son énergie à la revalorisation des retraites (non pas de 1,8% ou 6%, mais bien de 20 à 25% pour rattraper la perte de pouvoir d'achat que subissent nos aînés depuis bien trop longtemps) ainsi qu'à la mise en place tant attendue des nombreuses prestations sociales existant en métropole mais pas encore étendues à l'archipel.

Ma seconde réflexion portera sur le secteur « pêche ». Depuis l'arrivée du mouvement « Cap sur l'Avenir » sur la scène politique locale en 2000, nous sommes régulièrement intervenus pour souligner deux éléments qui nous paraissent indispensables afin d'aider les « politiques » que nous sommes à mettre en place, sur des bases sereines et fiables, une véritable politique de développement de ce secteur. Je veux parler ici du retour d'une antenne IFREMER sur l'archipel dotée de moyens financiers, humains et techniques dignes de ce nom, et de l'armement d'un chalutier pour tenter enfin de pêcher les divers quotas alloués à l'archipel et qui restent pour la plupart d'entre eux au fond de la mer.

- Concernant l'antenne IFREMER, nous sommes heureux que cette idée fasse son chemin et que le Sénateur ait pris ce dossier à cœur, comme l'attestent ses diverses interventions au cours de l'année 2006. Il nous semble primordial que les financements publics (et privés) dans le secteur pêche et aquacole puissent être guidés par les avis éclairés des scientifiques, cela éviterait toute déconvenue et tout investissement inconsidéré.

- Concernant l'armement d'un chalutier polyvalent, cette proposition n'a rien d'utopique. Vous siégez, Monsieur le Président, dans divers organismes (OPANO, ICATT....etc) au titre de Saint-Pierre et Miquelon, organismes qui déterminent le niveau de quotas pour les pays membres. Avouez que si Saint-Pierre et Miquelon arrivait à pêcher les quotas qui lui sont alloués, ceux-ci pourraient être augmentés, voire diversifiés. En tout cas, de telles négociations, de telles discussions en seraient facilitées. Nous sommes convaincus que cette idée mérite d'être étudiée, car si une opportunité existe dans ce domaine, nous ne devons pas la négliger. Les solutions pour la diversification de notre économie ne sont malheureusement pas nombreuses, et toute piste doit être prise en considération.

Ma troisième réflexion portera sur l'environnement. Lors de la campagne des dernières cantonales, l'urgence de s'attaquer au dossier de l'élimination de nos déchets semblait faire l'unanimité au sein de nos deux mouvements politiques étant donné ses incidences sur la santé publique et la préservation de notre fragile cadre de vie.

En ce qui nous concerne, nous considérons toujours ce dossier comme prioritaire. Nous aurions aimé que débutent dès 2006, les premières opérations de traitement des déchets (huiles usagées, piles, ferrailles par exemple) et que soit défini avec les communes avant le début de cette nouvelle année la solution finale à retenir pour leur élimination.

Au moment où une prise de conscience nationale (voire à l'échelle mondiale) se manifeste face au réchauffement climatique, peut-on raisonnablement continuer dans notre petit archipel à ignorer le danger que représente l'incinération à ciel ouvert de l'ensemble de nos déchets ?

Certains peuvent penser que l'environnement est un objectif mineur, qui passe après l'urgence économique et l'impératif social. On peut comprendre, comme j'ai pu le lire, « que certains de nos concitoyens s'inquiètent plus de savoir comment boucler leurs fins de mois et qu'ils se moquent de mieux respirer après-demain si on ne leur dit comment manger demain ».

C'est toutefois à nous, responsables politiques, de démontrer que l'écologie est un espoir de développement durable liant à la fois l'économie, le social et l'environnement.

Pouvez-vous nous dire très précisément, Monsieur le Président, si des avancées notables ont eu lieu sur ce dossier des déchets et à partir de quand des opérations concrètes seront réalisées ?

En conclusion, Monsieur le Président, malgré un contexte économique des plus catastrophiques, nous voulons réaffirmer ici, que notre mouvement « Cap sur l'Avenir » croit fermement à un avenir meilleur pour l'archipel et ses habitants.

Mais cet avenir est conditionné par les orientations, les choix et le travail de votre assemblée. Un travail qui doit être épaulé par l'Etat, les parlementaires et l'ensemble de vos partenaires politiques, économiques et sociaux.

L'année 2007, sera une période décisive où tous les efforts et les moyens devront converger vers des objectifs communs et précis. La pertinence, la complémentarité, l'homogénéité des actions des uns et des autres seront de rigueur. Le schéma de développement, le contrat de projets, la coopération régionale et internationale seront les piliers de cette croissance possible, il sera donc primordial d'être performant et rigoureux.

Je vous remercie de votre attention. »

Le Président du Conseil Général émet quelques remarques sur l'intervention de Madame Girardin et indique notamment que, comme proposé par le mouvement « Cap sur l'Avenir », une étude énergétique devrait avoir lieu sous peu, que le dossier de traitement des déchets suit son cours et que le projet d'armement d'un chalutier dans l'archipel est une proposition à retenir.

Notre mouvement ne peut que se féliciter de voir ce changement de position, car chacun se rappellera que lors du débat télévisé des élections cantonales, Monsieur Artano avait estimé que le projet « chalutier » était des plus utopiques. Il estime aujourd'hui que, dans le cadre de notre développement économique et pour continuer à obtenir certains quotas, nous ne devons plus les laisser au fond de la mer. Comme quoi depuis 2000, « Cap sur l'Avenir » avait déjà des solutions en matière de développement économique, des projets réalistes et réalisables !

III – Attribution d'acomptes sur subventions annuelles au titre de l'année 2007.

Dans l'attente du vote par le Conseil Général du budget de la Collectivité Territoriale pour 2007, il convient de verser à titre d'avance à certains organismes et associations bénéficiant annuellement de subventions du Conseil Général, un acompte afin de permettre le règlement prioritaire de leurs dépenses de personnel.

Les organismes gestionnaires des prestations relevant de l'Aide Sociale sont également concernés par cette convenance afin de ne pas interrompre par exemple le

versement des allocations du Revenu Minimum d'Insertion, des salaires des aides ménagères ou de toute autre prestation.

Le montant des acomptes proposé dans les deux projets de délibérations varie, selon les bénéficiaires, de 15 à 25% de la subvention allouée en 2006.

Les versements interviendront sur le 1^{er} trimestre de l'année.

Avis **FAVORABLE** de notre mouvement.

IV – Desserte en fret de Miquelon

Depuis octobre 2002, le service territorial de transport maritime en fret entre les îles de Saint-Pierre et de Miquelon n'est pas conventionné. Devant la nécessité de maintenir le service, les rotations ont été régulièrement autorisées par délibération successive du bureau du Conseil Général au bénéfice des deux armements locaux (Alliance S.A., TMS).

Depuis 2002 également, l'Etat verse à la Collectivité une subvention d'aide à la desserte maritime en fret d'un montant annuel de 153 000 Euros en application de la convention du 6 août 2002.

En 2006, 104 rotations ont été effectuées pour un coût de 361 400 Euros.

Le Président du Conseil Général demande à l'Assemblée de l'autoriser à reconduire ce mode de fonctionnement pour le premier semestre 2007 : deux rotations hebdomadaires assurées à parts égales par les deux armements :

- Alliance S.A. : 1 rotation chaque jeudi
- TMS : 1 rotation chaque mardi.

Ce qui représente au total 52 rotations pour la période allant de janvier à juin, pour un coût de 180 700 Euros. La subvention par rotation est de : 3 475 Euros.

Le Président du Conseil Général indique que durant cette période, il organisera la mise en concurrence des armateurs pour ce service public.

Notre mouvement a voté **POUR** ces délibérations (une pour chaque armement), toutefois il a indiqué que ce mode de fonctionnement n'avait que trop duré et que c'était la dernière fois qu'il le validait. Une mise en concurrence doit se faire le plus rapidement possible. Par ailleurs, notre mouvement s'est fait le porte-parole des résidents de Miquelon concernant leur mécontentement dû aux tarifs pratiqués. En effet, les sociétés pratiquent des tarifs différents pour le transport d'un même produit. Il sera donc primordial que dans la prochaine convention, liant le Conseil Général aux armements, des tarifs fixes soient imposés.

V – Délibérations à caractère juridique

Suite au rapport du CEMAGREF du 4 janvier courant (qui a été remis sur table aux conseillers généraux) sur l'état structurel du barrage du « Goéland » et suite à sa conclusion inquiétante, il est nécessaire de faire établir un constat d'urgence par le Tribunal Administratif qui devra nommer un expert afin de confirmer ou d'infirmes les termes du rapport.

Le Président demande donc à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à :

- ester en justice, en vue de requête en référé aux fins de constat d'urgence devant le TA et ultérieurement le cas échéant, devant toute juridiction ;
- exécuter tous les actes juridiques ultérieurs au nom de la Collectivité.

Afin de connaître au plus vite le degré d'urgence de la réhabilitation du barrage, et d'éviter ainsi tout risque inconsidéré pour la population ou panique inutile, notre mouvement a voté **POUR** cette délibération.

Le degré d'urgence de la réhabilitation du barrage ne fait aucun doute, les premières alertes sérieuses datent de 1998, confirmées en 2000. Les travaux prévus en 2006, reportés au printemps 2007 sont aujourd'hui remis à une date ultérieure, conséquence de la décision du Tribunal Administratif de janvier dernier, annulant l'attribution du marché de réhabilitation du barrage.

Il convient sans doute de tout mettre en œuvre pour intervenir d'urgence en matière de réhabilitation, mais il est impératif de se pencher en priorité sur la protection des personnes et des biens menacés par les risques sérieux de destruction et d'inondation. Des risques certes pas nouveaux, mais des risques présents que personne ne peut plus ignorer.

[Le rapport CEMAGREF](#)